

Table des matières

Introduction	2
Profil enseignement	3
Compétences et acquis au terme de la formation	3
Programme	3
Programme détaillé par matière	3
Cours et acquis d'apprentissage du programme	4
Informations diverses	5
Liste des bacheliers proposant cette mineure	5
Conditions d'accès	5
Pédagogie	5
Evaluation au cours de la formation	5
Formations ultérieures accessibles	6
Gestion et contacts	6
Organisation pratique	6

MINNEER - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

La [Mineure en études néerlandaises](#) offre :

- un approfondissement et un élargissement de vos connaissances et compétences de base dans différents domaines liés à la langue, littérature et culture du monde néerlandophone ;
- l'étude et l'approfondissement de thématiques complémentaires à celles abordées dans les cours de la majeure, dans une perspective d'enrichissement par rapport à celle-ci ;
- l'occasion de développer une approche (inter)active et universitaire de la langue et de la culture du monde néerlandophone : être plus qu'un apprenant en situation de communication en devenant un acteur qui mobilise les différentes disciplines scientifiques à son programme et les fait dialoguer de manière critique et nuancée en vue d'une compréhension élargie de notre société et des défis citoyens posés par l'interculturalité linguistique ;
- l'occasion d'acquérir les compétences nécessaires pour entreprendre un séjour de mobilité nationale et internationale dans des régions ou pays néerlandophones.

Pour plus d'informations sur les masters accessibles, voir [Formations ultérieures accessibles](#)

MINNEER - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Elargir et/ou approfondir ses connaissances et compétences dans l'étude de la langue, littérature et culture du monde néerlandophone et les mobiliser, en lien avec les acquis de la majeure, avec pertinence pour étudier en profondeur une problématique relevant de la linguistique, des sciences du texte, des études littéraires et culturelles, spécialement en rapport avec la langue néerlandaise, tels sont les différents objectifs que peut se fixer l'étudiant qui choisit la [Mineure en études néerlandaises](#).

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

1. Atteindre une compétence communicationnelle et langagière du néerlandais de niveau B2+ du [Cadre Européen Commun de Référence](#) pour les langues
2. Développer une analyse approfondie de phénomènes, questions ou problématiques liées aux études néerlandaises et complémentaires à celles étudiées dans le cadre de la majeure ; en particulier une compréhension approfondie d'un corpus linguistique oral/écrit, de textes littéraires contemporains ou issus des périodes étudiées ou d'un objet culturel, esthétique et langagier lié au monde néerlandophone.
3. Démontrer une compréhension approfondie et exploiter avec pertinence une palette d'outils d'analyse critique pertinents pour les études néerlandaises, spécialement, selon les choix de l'étudiant, dans le domaine de la linguistique (linguistique générale et appliquée au néerlandais, linguistique contrastive, analyse du discours) et des 2 études littéraires et culturelles (sciences du texte, théorie littéraire et analyse du récit, histoire de la littérature et des idées des pays de langue néerlandaise, esthétique, littérature comparée)
4. Appréhender et intégrer une approche interdisciplinaire et comparée : élaborer une réflexion en mobilisant les apports (théories, concepts, démarches...) des différentes disciplines (linguistique, études littéraires et culturelles) ayant servi à approfondir l'étude de la langue et de la culture du monde néerlandophone et connexes à celles de la majeure pour questionner, analyser et discuter de manière rigoureuse un phénomène, une question ou une problématique complexe relatif(ve) au domaine de la discipline de sa majeure ou/et relevant de disciplines connexes.
5. Séjour d'immersion en néerlandais dans une autre institution ou à l'étranger. Pouvoir effectuer une partie de son parcours de formation actuel ou futur dans une institution néerlandophone en Belgique ou à l'étranger: Evoluer dans un environnement international et multiculturel, approfondir l'étude scientifique d'une autre langue et littérature dans une perspective interculturelle, articuler différents angles d'analyse disciplinaires et s'ouvrir à autres d'expériences pédagogiques.

PROGRAMME

Programme détaillé par matière

- Obligatoire
- ✘ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2022-2023
- Non organisé cette année académique 2022-2023 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2022-2023 mais non organisé l'année suivante
- ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2022-2023 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- (FR) Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc.)

30 crédits

Bloc
annuel

2 3

o Contenu:

o Premier bloc annuel (15 crédits)

● LGERM1133	Basisgrammatica Nederlands	Philippe Hilgsmann	NI [q1+q2] [30h+15h] [5 Crédits]	🌐	X
-------------	----------------------------	--------------------	----------------------------------	---	---

o Un cours de maîtrise de la langue néerlandaise (en fonction des résultats du test de niveau) :

Bloc
annuel

				2	3
☒ LNEER1730	Nederlandse taal	Hilde Bosmans (coord.) Katrien De Rycke	NL [q1] [60h] [5 Crédits] 🌐	X	
☒ LGERM1136	Nederlands : taalvaardigheid en taalbeheersing	Pauline Degrave	NL [q2] [30h+30h] [5 Crédits] 🌐	X	
☒ LGERM1337	Taalbeheersing en taalvariatie van het Nederlands	Elisabeth Degand	NL [q1+q2] [45h+30h] [5 Crédits] 🌐	X	
☒ LGERM1503	Nederlands: gevorderde taalvaardigheid en taalbeheersing II	Philippe Hiligsmann	NL [q1+q2] [30h+30h] [5 Crédits] 🌐	X	

o Choisir un cours parmi :

☒ LGERM1136	Nederlands : taalvaardigheid en taalbeheersing	Pauline Degrave	NL [q2] [30h+30h] [5 Crédits] 🌐	X	
☒ LGERM1134	Nederlandse literatuur : inleiding in de literatuurwetenschap	Stéphanie Vanasten	NL [q2] [30h+15h] [5 Crédits] 🌐	X	
☒ LGERM1333	Inleiding in de Nederlandse taalkunde: fonologie en morfologie	Philippe Hiligsmann Kristel Van Goethem	NL [q2] [22.5h+5h] [5 Crédits] 🌐	X	
☒ LGERM1334	Nederlandse literatuur I : van de Middeleeuwen tot de 18de eeuw	Stéphanie Vanasten	NL [q1] [30h+7.5h] [5 Crédits] 🌐	X	
☒ LGERM1335	Cultuur van het Nederlandse taalgebied	Elies Smeyers	NL [q1] [30h] [5 Crédits] 🌐	X	
☒ LGERM1535	Civilisatie van het Nederlandse taalgebied: hedendaagse realiteiten	Elies Smeyers	NL [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐	X	

o Deuxième bloc annuel (15 crédits)

Compléter la formation avec des cours de la liste suivante (à condition que ces cours n'aient pas été suivis durant la première partie de la mineure) :

☒ LGERM1337	Taalbeheersing en taalvariatie van het Nederlands	Elisabeth Degand	NL [q1+q2] [45h+30h] [5 Crédits] 🌐	X	
☒ LGERM1333	Inleiding in de Nederlandse taalkunde: fonologie en morfologie	Philippe Hiligsmann Kristel Van Goethem	NL [q2] [22.5h+5h] [5 Crédits] 🌐	X	
☒ LGERM1334	Nederlandse literatuur I : van de Middeleeuwen tot de 18de eeuw	Stéphanie Vanasten	NL [q1] [30h+7.5h] [5 Crédits] 🌐	X	
☒ LGERM1335	Cultuur van het Nederlandse taalgebied	Elies Smeyers	NL [q1] [30h] [5 Crédits] 🌐	X	
☒ LGERM1535	Civilisatie van het Nederlandse taalgebied: hedendaagse realiteiten	Elies Smeyers	NL [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐	X	
☒ LGERM1503	Nederlands: gevorderde taalvaardigheid en taalbeheersing II	Philippe Hiligsmann	NL [q1+q2] [30h+30h] [5 Crédits] 🌐	X	
☒ LGERM1533	Nederlandse taalkunde: syntaxis	Elisabeth Degand	NL [q2] [22.5h+5h] [5 Crédits] 🌐	X	
☒ LGERM1534	Nederlandse literatuur II : 19de en 20ste eeuw	Stéphanie Vanasten	NL [q2] [30h+7.5h] [5 Crédits] 🌐	X	

Cours et acquis d'apprentissage du programme

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, un [référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

MINNEER - Informations diverses

LISTE DES BACHELIERS PROPOSANT CETTE MINEURE

- > Bachelier en sciences informatiques [prog-2022-sinf1ba]
- > Bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale [prog-2022-roge1ba]
- > Bachelier en histoire [prog-2022-hist1ba]
- > Bachelier en sciences humaines et sociales [prog-2022-huso1ba]
- > Bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale [prog-2022-arke1ba]
- > Bachelier en langues et lettres anciennes, orientation orientales [prog-2022-hori1ba]
- > Bachelier en information et communication [prog-2022-comu1ba]
- > Bachelier en langues et lettres anciennes et modernes [prog-2022-lafr1ba]
- > Bachelier en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale [prog-2022-rom1ba]
- > Bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie [prog-2022-musi1ba]
- > Bachelier en philosophie [prog-2022-filo1ba]
- > Bachelier en sciences politiques, orientation générale [prog-2022-spol1ba]
- > Bachelier en sociologie et anthropologie [prog-2022-soca1ba]
- > Bachelier en langues et lettres modernes, orientation germaniques [prog-2022-germ1ba]
- > Bachelier en droit [prog-2022-droi1ba]
- > Bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques [prog-2022-clas1ba]
- > Bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil [prog-2022-fsa1ba]
- > Bachelier en sciences économiques et de gestion [prog-2022-ecge1ba]

CONDITIONS D'ACCÈS

La mineure en études néerlandaises se veut à la fois une mineure d'approfondissement (bacheliers en langues et lettres modernes) et une mineure d'ouverture pour les étudiantes et étudiants issus d'autres orientations au sein de l'UCLouvain (voir les [bacheliers concernés](#)).

Le nombre d'étudiant-es admis-es à la mineure est limité à 50 nouvelles inscriptions par année académique.

Les étudiant-es intéressé-es par cette mineure doivent disposer de connaissances et de compétences de départ définies au niveau européen comme étant celles de « l'utilisateur intermédiaire niveau seuil B1 » ([auto-évaluation](#)).

Les modalités d'admission à la mineure sont détaillées à la page « [organisation pratique](#) ».

PÉDAGOGIE

Les cours utilisent une variété de dispositifs et de stratégies pédagogiques (cours magistraux, travaux de groupes, travaux à effectuer seul, séminaires, lectures...) qui visent l'acquisition des compétences. Certains cours font également appel aux techniques de l'e-learning (mise à disposition de ressources et d'exercices, parcours pédagogiques, partage et évaluation collective de travaux).

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Selon les types d'activités, l'évaluation peut revêtir différentes formes. Certains cours donneront lieu à des évaluations orales et/ou écrites traditionnelles (prenant place lors des sessions d'examens de janvier, juin et août/septembre), tandis que les séminaires impliqueront une participation de l'étudiant tout au long du quadrimestre et l'évaluation de travaux personnels. Les modalités de l'évaluation seront précisées au début de chaque enseignement.

Les examens portant sur les cours dits de compétences communicatives visent à tester des performances, c'est-à-dire l'utilisation pratique de la langue dans des situations significatives, qui témoigneront du niveau de compétence atteint par les étudiants.

Pour l'obtention de la moyenne, les notes obtenues pour les unités d'enseignement sont pondérées par leurs crédits respectifs.

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Pour les diplômés de certains bacheliers qui ont suivi la [Mineure en études néerlandaises](#), les masters suivants sont accessibles directement :

Bachelier en langues et lettres modernes, orientation germaniques	<ul style="list-style-type: none"> • Master [120] en langues et lettres modernes, orientation germaniques • Master [60] en langues et lettres modernes, orientation germaniques • Master [120] en communication multilingue 	L'étudiant inscrit à son programme de master deux des trois langues germaniques étudiées en bachelier.
Bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale	<ul style="list-style-type: none"> • Master [120] en langues et lettres modernes, orientation germaniques • Master [60] en langues et lettres modernes, orientation germaniques • Master [120] en langues et lettres modernes, orientation générale • Master [60] en langues et lettres modernes, orientation générale • Master [120] en communication multilingue 	L'étudiant inscrit à son programme de master deux des trois langues étudiées en bachelier (selon les combinaisons de langues offertes dans le master).
Bachelier en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale	<ul style="list-style-type: none"> • Master [120] en langues et lettres modernes, orientation générale • Master [60] en langues et lettres modernes, orientation générale • Master [120] en communication multilingue 	L'étudiant inscrit à son programme de master le néerlandais et une langue romane étudiée en bachelier (selon les combinaisons de langues offertes). La combinaison de langues néerlandais-italien n'est pas organisée.
Bachelier en langues et lettres anciennes et modernes	<ul style="list-style-type: none"> • Master [120] en langues et lettres modernes, orientation générale • Master [60] en langues et lettres modernes, orientation générale • Master [120] en communication multilingue 	L'étudiant inscrit à son programme de master le français et le néerlandais.
Autre bachelier	Master [120] en communication multilingue	L'étudiant inscrit à son programme de master le néerlandais et le français ou une langue germanique pour laquelle il a atteint le niveau B2 (voir Conditions d'admission).

Dernière mise à jour : janvier 2020

GESTION ET CONTACTS

Gestion du programme

Entité

Entité de la structure

Dénomination

Faculté

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

SSH/FIAL/ELAL

Ecole de langues et lettres ([ELAL](#))

Faculté de philosophie, arts et lettres ([FIAL](#))

Secteur des sciences humaines ([SSH](#))

ELAL

Place Blaise Pascal 1 - bte L3.03.33

1348 Louvain-la-Neuve

Responsable académique du programme: [Liesbeth Degand](#)

Personne(s) de contact

- Pour toute information complémentaire: info-fial@uclouvain.be

ORGANISATION PRATIQUE

L'étudiant répartit les 30 crédits de la mineure entre le bloc 2 et le bloc 3 de son bachelier, de manière à ce que son programme annuel (majeure + mineure) comporte 60 crédits.

1. Admission et inscription

Admission à la mineure

Tout étudiant souhaitant avoir accès à la [Mineure en études néerlandaises](#) doit vérifier qu'il ou elle répond aux [conditions d'accès](#) de celle-ci. Une **épreuve d'admission** est organisée en ligne durant la première semaine du 1er quadrimestre. Elle permet d'évaluer si le

niveau de maîtrise du néerlandais est suffisant et d'orienter l'étudiant-e vers les cours de son niveau. L'épreuve comprend les parties suivantes :

- un test sur les fonctions langagières sous forme de questions à choix multiple ;
- un test de vocabulaire ;
- une rédaction d'un texte de 15 lignes.

Pour s'inscrire à l'épreuve d'admission, l'étudiant-e prendra contact avec le secrétariat des bacheliers ELAL (secretariat-bac-elal@uclouvain.be).

Il est conseillé de ne pas attendre les résultats d'une éventuelle session de septembre pour entreprendre les démarches relatives à la demande d'admission à la mineure.

Inscription à la mineure

Après la réussite de la première année de bachelier (60 crédits acquis) ou l'admission à poursuivre dans le cycle de bachelier (45 crédits acquis), l'étudiant se réinscrit en ligne à son programme d'études et s'inscrit alors à la mineure. L'année académique suivante, l'étudiant est automatiquement réinscrit à la même mineure.

Modification de l'inscription à la mineure

La demande de modification, dûment motivée, doit être introduite auprès du conseiller aux études de la faculté à laquelle appartient l'étudiant.

Pour les étudiants de la Faculté de philosophie, arts et lettres, la demande doit être adressée à Madame Fiorella Flamini (conseiller.etudes-fial@uclouvain.be).

2. Inscription aux activités de la mineure

L'étudiant sera attentif à respecter les préalables aux activités de la mineure et les prérequis entre celles-ci. Toute question relative à la composition du programme de mineure peut être adressée au responsable académique de celle-ci (voir [Gestion et contacts](#)).

L'inscription aux activités de la mineure se fait en même temps que l'inscription aux activités de la majeure sur le bureau virtuel de l'étudiant.

Horaire des activités

L'horaire peut être consulté sur le portail facultaire à l'adresse : <https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/horaires-des-cours.html>.

Résolution de conflits horaires

La vérification de l'horaire des activités de la majeure et de la mineure relève de la responsabilité de l'étudiant.

En cas de conflit horaire :

- Si le conflit horaire concerne une activité au choix (de la mineure ou de la majeure), l'étudiant peut arrêter son choix sur une autre activité proposée.
- Moyennant l'accord du secrétaire de jury de bachelier*, l'étudiant peut intervertir (anticiper/reporter), entre les deuxième et troisième blocs annuels de bachelier, des activités au sein de la mineure ou des activités de la majeure et de la mineure.
- L'étudiant peut proposer au responsable académique de la mineure le remplacement d'un cours de son programme de mineure par un cours équivalent qui ne provoque pas de conflit.

Si aucune de ces solutions n'est envisageable, l'étudiant peut assumer le conflit horaire. Dans ce cas, il doit prendre contact avec les titulaires des cours concernés par le conflit pour prendre connaissance d'éventuels modalités/dispositifs alternatifs.

(*) Pour l'étudiant inscrit dans une autre faculté que FIAL, il s'adressera à son jury et/ou à son conseiller aux études et/ou au responsable académique de la mineure, selon les modalités définies par celle-ci.

3. Organisation des examens

Inscription aux examens

L'étudiant s'inscrit en ligne aux examens des activités de sa mineure en même temps qu'il s'inscrit à ceux de sa majeure.

En cas de difficultés relatives à l'inscription aux examens, l'étudiant s'adresse au secrétariat de sa faculté. Pour les étudiants de la Faculté de philosophie, arts et lettres, la demande doit être adressée à la [gestionnaire de parcours](#).

Après inscription aux examens, le choix d'une plage horaire sur les listes de passage des examens oraux se fait sur Moodle. En cas de difficultés, l'étudiant s'adresse directement aux horairistes de la Faculté de philosophie, arts et lettres (reservations-fial@uclouvain.be).

Horaires des examens

L'horaire des examens organisés par la Faculté peut être consulté à l'adresse : <https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/horaires-des-examens.html>. Si le programme de la mineure comporte des activités organisées par une autre faculté, l'horaire des examens est à demander au secrétariat de la faculté organisatrice.

Pour les étudiants FIAL, en cas de conflit horaire (deux examens prévus en même temps), l'étudiant envoie un e-mail aux horairistes de la Faculté (reservations-fial@uclouvain.be).

Dernière mise à jour : janvier 2020